



MAIRIE  
de

**BESSE-SUR-ISSOLE**

**PLAN CANICULE 2022  
FICHE D'INSCRIPTION**



**Inscription à renouveler tous les ans**

Informations relatives aux personnes concernées

Nom : ..... Prénom : .....

Catégorie : .....

*(Personnes âgées de plus de 65 ans ou personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, ou personnes handicapées)*

Adresse : .....

Date de naissance : ..... N° de téléphone : .....

Personne à contacter en cas d'urgence

- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : .....

Date de la demande d'inscription : .....

Nom et prénom du tiers ayant effectué la demande : .....

Qualité du tiers : .....

Si vous souhaitez nous faire part d'observations particulières :

.....  
.....  
.....  
.....

**A retourner au : CCAS – Mairie – 15 Bd Paul Bert - 83890 BESSE SUR ISSOLE**

**Tél : 04.94.69.76.54.**

**Courriel : [mairie.besse@orange.fr](mailto:mairie.besse@orange.fr)**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- Personnes (résidant à domicile uniquement) pouvant figurer sur le registre :

- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Personnes adultes handicapées bénéficiant de : AAH, ATCP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé, ou pension d'invalidité du régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions
- militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

**Remarque :** les personnes résidant à titre secondaire sur la commune sont autorisées à figurer sur le registre.

2 – Le demandeur :

- Personne concernée
- Son représentant légal
- Tiers : personne physique (parent, voisin, médecin traitant), personne morale (CCAS, service de soin à domicile)

3 – La demande d'inscription

- Formulaire mis à disposition
- Appel téléphonique : Isabelle AUDA : 04.94.69.76.54.
- Si la demande émane d'un tiers, elle devra être faite par écrit et individuellement au cas par cas.
- Si la demande émane du représentant légal, celle-ci devra joindre une copie de l'acte justifiant de sa qualité.

**Droit d'accès et rectification des informations** Toute personne inscrite sur le registre nominatif pourra à tout moment accéder et faire rectifier toutes informations la concernant en application de la loi du 6 Janvier 1978 (informatique et liberté)

## Lettre aux habitants de Besse

### PLAN CANICULE

La commune de Besse dans le cadre du plan départemental de gestion d'une canicule effectue le recensement et l'inscription sur le registre des personnes âgées, isolées ou fragilisées.

Ce registre doit permettre au Préfet responsable de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence de faire intervenir les services de secours auprès des personnes inscrites. **Toutes les informations figurant sur ce registre seront confidentielles.**

L'inscription sur ce registre ne relève pas d'une obligation par les personnes concernées mais d'une démarche volontaire et facultative. **Cette inscription doit être renouvelée tous les ans afin de mettre à jour le registre.**

Si vous faites partie des personnes concernées par le plan canicule, il est important de remplir le formulaire joint et de le retourner **au Centre Communal d'Action Sociale de Besse** qui gère le registre.

Vous êtes un ami, un voisin ou un membre de la famille, proposez aux personnes concernées de s'inscrire, si elles le souhaitent.

En vous associant à nous, les personnes fragilisées pourront ainsi bénéficier d'une meilleure prise en charge en période de canicule.

**Le Centre Communal d'Action Sociale contactera régulièrement** les personnes inscrites sur ce registre et totalement isolées, sans voisin, ni famille, ni service d'aide à domicile, si celles-ci en font la demande.

Le CCAS



